

DEL2024\_12\_207

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 25  
Votants : 34

Accusé de réception en préfecture  
093-219300472-20241218-DEL2024\_12\_207-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2024  
Date de réception préfecture : 20/12/2024



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 12 décembre 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, M. Serge CADIO, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOUANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

Mme Marie-Claude HUART (donne procuration à M. Serge CADIO), Mme Maria DA SILVA (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Nafi SIBY (donne procuration à Mme Sophie GERARD), Mme Chrystel LAÏDOUNI (donne procuration à M. Laurent CHAINEY), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Isabelle TERREN), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Mohamed DAHMOUNI), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jean Ryad KECHAOU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ÉCO-ORGANISME ALCOME RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LA PRÉSENCE DE MÉGOTS SUR L'ESPACE PUBLIC**

#### *Sur proposition de Mohamed DAHMOUNI.*

Chaque année, 12 % des cigarettes consommées en France sont jetées au sol de manière inappropriée dans l'espace public, ce qui représente 7,7 milliards de mégots. Au-delà de la pollution visuelle, ces déchets représentent une source de pollution environnementale (filtre contenant des matières plastiques et plusieurs centaines de substances chimiques). Un mégot à terre est la plupart du temps emporté par les eaux où il pollue 500L.

Pour répondre à cet enjeu sociétal et environnemental, le Ministère de la Transition écologique a, par arrêté du 28 juillet 2021, agréé l'éco-organisme ALCOME pour mettre en œuvre la nouvelle filière de

1/3

Responsabilité Elargie du Producteur (REP) de mégot de cigarette. Cette REP concernant les mégots a été créée par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

L'objectif assigné à l'ALCOME est de réduire le nombre de mégots jetés au sol de 40 % en 6 ans.

Pour ce faire, l'éco-organisme accompagne les collectivités à travers plusieurs dispositifs listés dans le contrat annexé à cette délibération, notamment :

- la mise à disposition de cendriers de rue
- le versement d'un soutien financier de 1,08€/ habitant/an pour les communes de 5000 à 50000 habitants.

La contractualisation avec l'ALCOME se fait de la manière suivante :

- inscription sur le portail de l'Alcome
- délibération de la commune et signature du contrat type
- téléversement de la délibération et du contrat type sur le portail de l'Alcome
- remplissage des annexes sur l'espace collectivité sous 90 jours après la signature du contrat (état des lieux des hotspots et des dispositifs existants sur le territoire, plan de communication, vidage des cendriers..., ainsi qu'organisation de la salubrité publique)
- en année n+1 envoi du bilan annuel présentant les actions menées
- versement financier

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi relative à la lutte anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020,

Vu l'arrêté du 28 juillet 2021 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits du tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du Code de l'environnement,

Considérant la volonté municipale de s'inscrire dans une démarche éco-responsable,

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la salubrité publique sur l'intégralité de la Ville,

Considérant l'opportunité d'engager un plan d'action pour lutter contre l'abandon des mégots jetés,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver la signature du contrat type entre la ville de Montfermeil et ALCOME pour la durée de l'agrément,
2. D'autoriser M. le Maire à le signer ainsi que tout document y afférent.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :****34 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 20/12/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 20/12/2024

Montfermeil, le 20/12/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.